Parlement européen
2024-2029

Commission des budgets

2025/0091(BUD)

13.6.2025

AMENDEMENTS
1 - 22

Projet de rapport
Victor Negrescu
(PE773.098v01-00)

Projet de budget rectificatif n° 1 au budget général 2025 – Budgétisation de l'excédent de l'exercice 2024
(2025/0091(BUD))

Amendement 1
Julien Sanchez, Angéline Furet

Proposition de résolution
Paragraphe 2

Proposition de résolution	*Amendement*
2. ***se félicite*** que l'excédent de 2024 ***soit*** principalement imputable à l'accroissement des variations dans le titre 4 (Produit financier, intérêts de retard et amendes), tandis que l'excédent des dépenses ***reste très modeste et*** s'établit à 273 millions d'EUR;	2. ***prend note*** que l'excédent de 2024 ***est*** principalement imputable à l'accroissement des variations dans le titre 4 (Produit financier, intérêts de retard et amendes), tandis que l'excédent des dépenses s'établit à 273 millions d'EUR;

Or. fr

Amendement 2
Joachim Streit

Proposition de résolution
Paragraphe 3

Proposition de résolution	*Amendement*
3. ***regrette que la budgétisation de*** l'excédent réduise ***d'un montant équivalent la contribution totale*** des États membres au titre de la ressource propre fondée sur le RNB ***au financement du budget 2025***; souligne ***qu'à un moment où les besoins de financement restent élevés, en particulier pour ce qui est des coûts de dépassement de l'instrument EURI, et où les marges du budget de l'Union sont extrêmement limitées, le budget doit conserver un degré suffisant de flexibilité pour permettre à l'Union de faire face aux imprévus et aux nouvelles priorités qui se font jour***; ***met l'accent sur le fait que la flexibilité du*** budget de l'Union ***est l'un des enjeux essentiels à aborder lors des négociations*** du cadre financier pluriannuel postérieur à 2027;	3. ***se félicite que*** l'excédent réduise ***les contributions*** des États membres au titre de la ressource propre fondée sur le RNB ***et allège ainsi le poids qui pèse sur les budgets nationaux en raison des pressions financières constantes au niveau national***; souligne ***que, si une certaine flexibilité est nécessaire, elle doit s'accompagner d'une discipline budgétaire stricte, d'une meilleure définition des priorités en matière de dépenses et d'une plus grande efficacité***; ***souligne que le*** budget de l'Union ***doit rester limité, prévisible et strictement destiné à apporter une valeur ajoutée mesurable aux citoyens, en particulier au titre*** du cadre financier pluriannuel postérieur à 2027;

Or. en

Amendement 3
Auke Zijlstra

Proposition de résolution
Paragraphe 3

Proposition de résolution	*Amendement*
3. ***regrette*** que la budgétisation de l'excédent ***réduise*** d'un montant équivalent la contribution totale des États membres au titre de la ressource propre fondée sur le RNB au financement du budget 2025; souligne qu'à un moment où les besoins de financement restent élevés, en particulier pour ce qui est des coûts de dépassement de l'instrument EURI, et où les marges du budget de l'Union sont extrêmement limitées, le budget doit conserver un degré suffisant de flexibilité pour permettre à l'Union de faire face aux imprévus et aux nouvelles priorités qui se font jour; ***met l'accent sur le fait que la flexibilité du budget de l'Union est l'un des enjeux essentiels à aborder lors des négociations du cadre financier pluriannuel postérieur à 2027;***	3. ***constate*** que la budgétisation de l'excédent ***réduit*** d'un montant équivalent la contribution totale des États membres au titre de la ressource propre fondée sur le RNB au financement du budget 2025; souligne qu'à un moment où les besoins de financement restent élevés, en particulier pour ce qui est des coûts de dépassement de l'instrument EURI, et où les marges du budget de l'Union sont extrêmement limitées, le budget doit conserver un degré suffisant de flexibilité pour permettre à l'Union de faire face aux imprévus et aux nouvelles priorités qui se font jour;

Or. nl

Amendement 4
Julien Sanchez, Angéline Furet

Proposition de résolution
Paragraphe 3

Proposition de résolution	*Amendement*
3. ***regrette*** que la budgétisation de l'excédent réduise d'un montant équivalent la contribution totale des États membres au titre de la ressource propre fondée sur le RNB au financement du budget 2025; souligne qu'à un moment où les besoins de financement restent élevés, en particulier	3. ***se félicite*** que la budgétisation de l'excédent réduise d'un montant équivalent la contribution totale des États membres au titre de la ressource propre fondée sur le RNB au financement du budget 2025; souligne qu'à un moment où les besoins de financement restent élevés, en particulier

pour ce qui est des coûts de dépassement de l'instrument EURI, et où les marges du budget de l'Union sont extrêmement limitées, le budget doit conserver un degré suffisant de flexibilité pour permettre à l'Union de faire face aux imprévus et aux nouvelles priorités qui se font jour; met l'accent sur le fait que la flexibilité du budget de l'Union est l'un des enjeux essentiels à aborder lors des négociations du cadre financier pluriannuel postérieur à 2027;	pour ce qui est des coûts de dépassement de l'instrument EURI, et où les marges du budget de l'Union sont extrêmement limitées, le budget doit conserver un degré suffisant de flexibilité pour permettre à l'Union de faire face aux imprévus et aux nouvelles priorités qui se font jour; met l'accent sur le fait que la flexibilité du budget de l'Union est l'un des enjeux essentiels à aborder lors des négociations du cadre financier pluriannuel postérieur à 2027;

Or. fr

Amendement 5
Julien Sanchez, Angéline Furet

Proposition de résolution
Paragraphe 5

Proposition de résolution	*Amendement*
5. rappelle sa position de longue date selon laquelle les recettes exceptionnelles tirées des amendes et des redevances, ou des montants équivalents, devraient servir de recettes supplémentaires pour le budget de l'Union afin de réagir aux crises ou de répondre à des besoins imprévus et ne devraient pas donner lieu à une baisse correspondante des contributions fondées sur le RNB;	***supprimé***

Or. fr

Amendement 6
Auke Zijlstra

Proposition de résolution
Paragraphe 5

Proposition de résolution	*Amendement*
5. rappelle sa position de longue date	***supprimé***

selon laquelle les recettes exceptionnelles tirées des amendes et des redevances, ou des montants équivalents, devraient servir de recettes supplémentaires pour le budget de l'Union afin de réagir aux crises ou de répondre à des besoins imprévus et ne devraient pas donner lieu à une baisse correspondante des contributions fondées sur le RNB;

Or. nl

Amendement 7
Joachim Streit

Proposition de résolution
Paragraphe 5

Proposition de résolution	*Amendement*
5. rappelle sa position de longue date selon laquelle les recettes exceptionnelles tirées des amendes et des redevances, ou des montants équivalents, devraient servir ***de recettes supplémentaires pour le budget de l'Union afin de réagir aux crises ou de répondre à des besoins imprévus et ne devraient pas donner lieu à une baisse correspondante des contributions fondées sur le RNB***;	5. rappelle sa position de longue date selon laquelle les recettes exceptionnelles tirées des amendes et des redevances, ou des montants équivalents, devraient servir ***à faire face de manière stricte et transparente à des besoins exceptionnels et clairement définis au niveau de l'Union***; ***souligne que ces recettes ne devraient pas remplacer le financement structurel ou entraîner de réduction automatique des contributions des États membres sans évaluation appropriée; souligne que la dépendance à l'égard de recettes imprévisibles ne devrait pas nuire à la stabilité du budget ou à la responsabilisation budgétaire;***

Or. en

Amendement 8
Joachim Streit

Proposition de résolution
Paragraphe 6

Proposition de résolution	*Amendement*
6. prend acte du poste de recettes négatives ménagé dans la nouvelle ligne budgétaire 4 2 5, d'un montant de 534 millions d'EUR***, et salue cette méthode d'intégration dans le budget des coûts résultant des versements effectués dans le cadre d'accords de règlement donnant lieu à des indemnités sous la forme d'intérêts compensatoires et d'intérêts moratoires concernant le remboursement des amendes en matière de concurrence annulées ou réduites conformément aux arrêts pertinents de*** la Cour de justice; ***rappelle que, lors des négociations relatives à la refonte du règlement financier, le Parlement a insisté sur l'application de cette méthode, car, à défaut, il aurait fallu ajouter des crédits de dépenses supplémentaires à la rubrique 7, déjà trop sollicitée; rappelle que cette solution prend fin le 31 décembre 2027; invite la Commission à proposer, pour le prochain CFP, une solution définitive qui permette d'atteindre le même objectif, à savoir éviter toute incidence*** sur les dépenses du budget;	6. prend acte du poste de recettes négatives ménagé dans la nouvelle ligne budgétaire 4 2 5, d'un montant de 534 millions d'EUR***, en vue d'intégrer les coûts relatifs aux remboursements effectués dans le cadre d'accords de règlement impliquant des intérêts compensatoires et des intérêts moratoires à la suite de l'annulation ou de la réduction d'amendes de concurrence par*** la Cour de justice; ***reconnaît que cette approche permet d'éviter les pressions immédiates*** sur les dépenses du budget ***tout en rappelant qu'il s'agit d'un mécanisme temporaire qui ne s'applique que jusqu'au 31 décembre 2027***; ***souligne que toute solution future devrait être fondée sur des principes comptables transparents, éviter de déformer la présentation de la position financière de l'Union et garantir une responsabilisation budgétaire totale; invite la Commission à présenter, le moment venu, une solution solide sur le plan juridique et neutre sur le plan budgétaire dans le cadre du prochain CFP;***

Or. en

Amendement 9
Julien Sanchez, Angéline Furet

Proposition de résolution
Paragraphe 7

Proposition de résolution	*Amendement*
7. insiste sur la nécessité de recettes pérennes pour le budget de l'Union; déplore par conséquent l'absence totale de progrès au Conseil sur la réforme du système des ressources propres dans l'esprit de la feuille de route figurant dans l'accord interinstitutionnel; rappelle sa	***supprimé***

position en faveur des propositions modifiées de la Commission et demande instamment au Conseil de les adopter avec toute la célérité requise afin de diversifier et de consolider les ressources propres disponibles pour le budget de l'Union;

Or. fr

Amendement 10
Auke Zijlstra

Proposition de résolution
Paragraphe 7

Proposition de résolution	*Amendement*
7. insiste sur la nécessité de recettes pérennes pour le budget de l'Union; déplore par conséquent l'absence totale de progrès au Conseil sur la réforme du système des ressources propres dans l'esprit de la feuille de route figurant dans l'accord interinstitutionnel; rappelle sa position en faveur des propositions modifiées de la Commission et demande instamment au Conseil de les adopter avec toute la célérité requise afin de diversifier et de consolider les ressources propres disponibles pour le budget de l'Union;	***supprimé***

Or. nl

Amendement 11
Joachim Streit

Proposition de résolution
Paragraphe 7

Proposition de résolution	*Amendement*
7. ***insiste sur la nécessité de recettes pérennes pour le budget de l'Union***;	7. ***souligne l'importance d'un système de financement stable,***

déplore par conséquent l'absence ***totale*** de progrès au Conseil sur la réforme du système des ressources propres ***dans l'esprit de la feuille de route figurant dans l'accord interinstitutionnel***; ***rappelle sa position en faveur des propositions modifiées de la Commission et demande instamment au Conseil de les adopter avec toute la célérité requise afin de diversifier et de consolider les ressources propres disponibles pour le budget de l'Union***;	***transparent et prévisible pour l'Union qui respecte pleinement la responsabilité démocratique***; ***constate*** l'absence de progrès au Conseil sur ***les discussions relatives à*** la réforme du système des ressources propres; ***estime que toute proposition de nouvelles ressources propres doit faire l'objet d'un examen approfondi, apporter la preuve d'une valeur ajoutée manifeste au niveau de l'Union et être compatible avec les responsabilités budgétaires***; ***souligne que tout élargissement des instruments de financement de l'Union doit être évalué de près et ne pas entraîner de modification permanente des compétences budgétaires;***

Or. en

Amendement 12
Rasmus Andresen
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 7

Proposition de résolution	*Amendement*
7. insiste sur la nécessité de recettes pérennes pour le budget de l'Union; déplore par conséquent l'absence totale de progrès au Conseil sur la réforme du système des ressources propres dans l'esprit de la feuille de route figurant dans l'accord interinstitutionnel; rappelle sa position en faveur des propositions modifiées de la Commission et demande instamment au Conseil de les adopter avec toute la célérité requise afin de diversifier et de consolider les ressources propres disponibles pour le budget de l'Union;	7. insiste sur la nécessité de recettes pérennes pour le budget de l'Union; déplore par conséquent l'absence totale de progrès au Conseil sur la réforme du système des ressources propres dans l'esprit de la feuille de route ***juridiquement contraignante*** figurant dans l'accord interinstitutionnel; rappelle sa position en faveur des propositions modifiées de la Commission et demande instamment au Conseil de les adopter avec toute la célérité requise afin de diversifier et de consolider les ressources propres disponibles pour le budget de l'Union;

Or. en

Amendement 13
Julien Sanchez, Angéline Furet

Proposition de résolution
Paragraphe 7 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	7 bis. s'oppose en l'état à l'adoption de nouvelles ressources propres, étant donné que le pouvoir d'achat des citoyens de l'Union et que les entreprises européennes se trouvent déjà dans une situation critique; demande en lieu et en place une meilleure gestion des fonds de l'Union et notamment la suppression des dépenses hors compétence et/ou inutiles et un véritable contrôle budgétaire afin de créer une marge de manœuvre budgétaire importante, notamment par la mise en œuvre des nombreuses recommandations formulées à juste titre par la Cour des comptes européenne;

Or. fr

Amendement 14
Julien Sanchez, Angéline Furet

Proposition de résolution
Paragraphe 7 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	7 ter. souligne qu'il est nécessaire d'éliminer les nombreuses dépenses nuisibles et/ou ne relevant pas des compétences de l'Union, dans la mesure où elles dépassent le cadre de ses responsabilités, afin de dégager des marges budgétaires permettant de combler le déficit d'investissement ;

Or. fr

Amendement 15
Julien Sanchez, Angéline Furet

Proposition de résolution
Paragraphe 8

Proposition de résolution	*Amendement*
8. presse en outre la Commission de poursuivre ses efforts pour déterminer de nouvelles ressources propres, innovantes et véritablement inédites, et d'autres sources de recettes en sus de celles indiquées dans l'accord interinstitutionnel du 16 décembre 2020; souligne que de nouvelles ressources propres sont essentielles non seulement pour permettre le remboursement des emprunts au titre de NextGenerationEU, mais aussi pour faire en sorte que l'Union soit à même de couvrir ses besoins de dépenses plus élevés;	***supprimé***

Or. fr

Amendement 16
Auke Zijlstra

Proposition de résolution
Paragraphe 8

Proposition de résolution	*Amendement*
presse en outre la Commission de poursuivre ses efforts pour ***déterminer de nouvelles ressources propres, innovantes et véritablement inédites, et d'autres sources de recettes en sus de celles indiquées dans l'accord interinstitutionnel du 16 décembre 2020***; souligne ***que de nouvelles ressources propres sont essentielles non seulement*** pour permettre le remboursement des emprunts au titre de NextGenerationEU, mais aussi pour faire en sorte que l'Union soit à même de couvrir ***ses besoins de dépenses plus***	presse en outre la Commission de poursuivre ses efforts pour ***réduire les dépenses lorsque cela est possible***; souligne ***qu'il est essentiel de se concentrer sur les missions essentielles*** pour permettre le remboursement des emprunts au titre de NextGenerationEU, mais aussi pour faire en sorte que l'Union soit à même de couvrir ***le financement de ses missions essentielles***;

élevés;

Or. nl

Amendement 17
Isabel Benjumea Benjumea

Proposition de résolution
Paragraphe 8

Proposition de résolution	*Amendement*
presse en outre la Commission de ***poursuivre ses efforts pour déterminer de nouvelles ressources propres, innovantes et véritablement inédites, et d'autres sources de recettes en sus de celles indiquées dans l'accord interinstitutionnel du 16 décembre 2020; souligne que de nouvelles ressources propres sont essentielles non seulement pour permettre le remboursement des*** emprunts au titre de NextGenerationEU***, mais aussi pour*** faire en sorte que l'Union soit à même de couvrir ses besoins de dépenses plus élevés;	presse en outre la Commission de ***réaliser une évaluation détaillée de chacun des postes budgétaires, de leur degré d'exécution et de leur impact afin de s'efforcer de recenser les dépenses inefficaces ou superflues en faveur de l'efficacité des dépenses et de permettre d'aider à rembourser les*** emprunts au titre de NextGenerationEU ***de manière durable et de*** faire en sorte que l'Union soit à même de couvrir ses besoins de dépenses plus élevés;

Or. es

Amendement 18
Rasmus Andresen
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 8

Proposition de résolution	*Amendement*
presse en outre la Commission de poursuivre ses efforts pour déterminer de nouvelles ressources propres, innovantes et véritablement inédites, et d'autres sources de recettes en sus de celles indiquées dans l'accord interinstitutionnel du 16 décembre 2020; souligne que de	presse en outre la Commission de poursuivre ses efforts pour déterminer de nouvelles ressources propres, innovantes et véritablement inédites, et d'autres sources de recettes en sus de celles indiquées dans l'accord interinstitutionnel du 16 décembre 2020; ***rappelle, en ce sens,***

nouvelles ressources propres sont essentielles non seulement pour permettre le remboursement des emprunts au titre de NextGenerationEU, mais aussi pour faire en sorte que l'Union soit à même de couvrir ses besoins de dépenses plus élevés;	***que la feuille de route pour l'introduction de nouvelles ressources propres définit expressément, comme principe directeur pour l'introduction de nouvelles ressources propres, l'alignement des ressources propres sur les priorités de l'Union, telles que la lutte contre le changement climatique, l'économie circulaire et une Europe adaptée à l'ère du numérique, ainsi que la contribution à l'équité fiscale et au renforcement de la lutte contre la fraude et l'évasion fiscales;*** souligne que de nouvelles ressources propres sont essentielles non seulement pour permettre le remboursement des emprunts au titre de NextGenerationEU, mais aussi pour faire en sorte que l'Union soit à même de couvrir ses besoins de dépenses plus élevés;
	Or. en

Amendement 19
Joachim Streit

Proposition de résolution
Paragraphe 8

Proposition de résolution	*Amendement*
presse en outre la Commission ***de poursuivre ses efforts pour déterminer de nouvelles ressources propres, innovantes et véritablement inédites, et d'autres sources de recettes en sus de celles indiquées dans l'accord interinstitutionnel du 16 décembre 2020***; ***souligne que de nouvelles ressources propres sont essentielles non seulement pour permettre*** le remboursement ***des emprunts au titre de NextGenerationEU, mais aussi pour faire en sorte que l'Union soit à même de couvrir ses besoins de dépenses plus élevés***;	***invite*** la Commission ***à évaluer de près si toute nouvelle ressource propre potentielle est nécessaire, justifiée et compatible avec les principes de subsidiarité, de transparence et de bonne gestion financière***; ***souligne que ces ressources éventuelles doivent servir à atteindre des objectifs clairement définis et limités dans le temps, comme*** le remboursement ***d'emprunts***; ***souligne que le financement de l'Union à l'avenir devrait privilégier l'utilisation efficace et la réaffectation des crédits existants par rapport à l'introduction de nouveaux instruments de recettes;***
	Or. en

Amendement 20
Rasmus Andresen
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 8

Proposition de résolution	*Amendement*
presse en outre la Commission de poursuivre ses efforts pour déterminer de nouvelles ressources propres, innovantes et véritablement inédites, et d'autres sources de recettes en sus de celles indiquées dans l'accord interinstitutionnel du 16 décembre 2020; souligne que de nouvelles ressources propres sont essentielles non seulement pour permettre le remboursement des emprunts au titre de NextGenerationEU, mais aussi pour faire en sorte que l'Union soit à même de couvrir ses besoins de dépenses plus élevés***;***	presse en outre la Commission de poursuivre ses efforts pour déterminer de nouvelles ressources propres, innovantes et véritablement inédites, et d'autres sources de recettes en sus de celles indiquées dans l'accord interinstitutionnel du 16 décembre 2020; souligne que de nouvelles ressources propres sont essentielles non seulement pour permettre le remboursement des emprunts au titre de NextGenerationEU, mais aussi pour faire en sorte que l'Union soit à même de couvrir ses besoins de dépenses plus élevés***, notamment dans le cadre des multiples défis auxquels l'Union est actuellement confrontée, dont le nouveau contexte géopolitique; estime que toute nouvelle politique et tout nouveau défi pour l'Union exige de nouveaux moyens financiers et de nouvelles ressources supplémentaires;***

Or. en

Amendement 21
Julien Sanchez, Angéline Furet

Proposition de résolution
Paragraphe 8 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	8 bis. souligne que l'instrument de relance NextGenerationEU (NGEU) a été conçu dans la précipitation, qu'il expose de manière significative le budget de

	l'Union jusqu'en 2058 et que, par ailleurs, les fonds alloués au titre de la Facilité pour la reprise et la résilience font encore aujourd'hui l'objet d'un contrôle limité, voire inexistant, créant ainsi des risques de fraude, de mauvaise gestion et de gaspillage inacceptable ; considère, pour ces raisons, que la Commission doit tenir compte des observations formulées par la Cour des comptes européenne et par certains parlementaires et renforcer les mécanismes de contrôle afin d'évaluer efficacement la réelle efficacité des investissements réalisés et de détecter les erreurs et d'en éviter d'autres ;

Or. fr

Amendement 22
Julien Sanchez, Angéline Furet

Proposition de résolution
Paragraphe 9

Proposition de résolution	*Amendement*
9. ***approuve*** la position du Conseil sur le projet de budget rectificatif n° 1/2025;	9. ***désapprouve*** la position du Conseil sur le projet de budget rectificatif n° 1/2025;

Or. fr